

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 18 septembre 2017 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2017-09-05

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le cinquième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-sept à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Le conseiller Bruno Lavallée a motivé son absence.

Rs.2017-09-285

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2017, avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

##### **11.1 Mesure disciplinaire / suspension d'un pompier.**

#### **ANNULER:**

##### **L'item 5.3**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-09-286

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2017.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 août 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2017 tel que rédigé par la greffière adjointe.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE.**

Rs.2017-09- 287

**DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE DE CHEMIN PUBLIC PAR UN SENTIER DE MOTONEIGE (L'ASSOCIATION RÉGIONALE D'AUTO-NEIGISTES DE DRUMMONDVILLE (ARDAD)).**

Attendu que l'Association Régionale d'Auto-neigistes de Drummondville (ARDAD) soumet pour fins d'autorisation, une demande pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige située dans les limites de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que le contremaître des Travaux publics confirme que l'emplacement choisi et la signalisation sont conformes aux normes prescrites par le Guide de Signalisation routière au Québec;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser la demande soumise par l'Association Régionale d'Auto-neigistes de Drummondville (ARDAD) pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige soit : au 196 4<sup>e</sup> Rang.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-09-288

**LETTRE D'ESPACE PLEINE FORME – FONDATION TERRY FOX.**

Attendu qu'Espace Pleine Forme veut tenir un barrage routier à l'angle des rues de Roxton et d'Acton (4 coins), le dimanche 17 septembre 2017 de 9h à 14h pour une activité de financement pour la Fondation Terry Fox;

Attendu qu'Espace Pleine Forme demande à la Ville de pouvoir utiliser le parc Donald-Martin pour une journée d'activité de levée de fonds Terry Fox le dimanche 17 septembre de 9h à 15h;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise Espace Pleine Forme à tenir une activité de levée de fonds au profit de la fondation Terry Fox à l'intersection des rues de Roxton et d'Acton (4 coins), le dimanche 17 septembre 2017, de 9 h à 14 h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Que la Ville d'Acton Vale autorise Espace Pleine Forme à utiliser le parc Donald-Martin pour une journée d'activité de levée de fonds Terry Fox le dimanche 17 septembre de 9h à 15h;

Que l'utilisation du parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à Espace Pleine Forme;

Que copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au Service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

**Que la personne responsable de l'activité, doit avoir en sa possession, le permis délivré par la Ville et ce, tout au long de la tenue de l'évènement de sollicitation pour être montré, sur demande, à toute autorité le requérant.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2017-09-289

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 – TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 1 EST.**

Attendu la présentation pour fins de paiement, du décompte progressif no 1, relatif aux travaux de réfection du rang 1 Est;

Attendu la recommandation de monsieur Marc Lanoie, ingénieur, chargé de projet de la firme Pluritec;

En conséquence la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 1 à Eurovia Québec Construction Inc. au montant de 436 748.88\$, taxes incluses, à titre de paiement du décompte progressif no 1, incluant la libération de retenue de 50%;

De financer cette dépense de 436 748.88\$ à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 306-2017;

D'autoriser le contremaître des travaux publics, monsieur Stéphane Bombardier, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no 1 – Travaux de réfection du rang 1 Est.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

... L'item 5.3 est annulé.

Rs.2017-09-290

**RÉSOLUTION CONCERNANT « LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2017 »**

Considérant que l'édition 2017 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets", se déroulera cette année du 21 au 29 octobre;

Considérant que la Ville d'Acton Vale juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale proclame la semaine du 21 au 29 octobre 2017 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Que le conseil invite également tous les citoyens des municipalités membres à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou organiques et par la gestion sécuritaire de leurs résidus domestiques dangereux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2017-09-291

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>Liste des paiements préautorisés :</b>  |                       |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Liste des chèques émis et des paiements directs du 29 juin au 30 août 2017</li></ul> | 657 694.79 \$         |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Paiements par AccèsD du 01 juillet au 31 août 2017</li></ul>                         | 268 345.82 \$         |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Salaires et REER pour le mois d'août 2017</li></ul>                                  | 201 527.26 \$         |
| <b>Liste des comptes à payer :</b>   |                       |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour le mois d'août 2017</li></ul>   | 201 800.26 \$         |
| <b>Grand Total</b>   | <b>1 329 368.13\$</b> |

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-09-292

**MESURE DISCIPLINAIRE / SUSPENSION D'UN POMPIER.**

Attendu les résultats de l'enquête;

Il est unanimement résolu :

Que l'employé no. 5509 soit suspendu, sans solde, pour une durée de 15 heures de travail (garde, pratique ou intervention), selon l'horaire prévu et l'équipe de travail.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 10.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 10.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Yves Arcouette propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt heures et dix minutes (20;10).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date